



FGR-FP Aude

✉ [secdep.fgrfp11@orange.fr](mailto:secdep.fgrfp11@orange.fr)

🌐 <http://fgr11.org>

# La lettre de la FGR-FP 11 pour les retraité.e.s

n°90 - novembre 2022

## **Édito : Le ministère confirme que les enseignant.e.s sont insatisfait.e.s et épuisé.e.s**

D'après l'éditorial de la revue « le Café Pédagogique » daté du 21/10/2022

La moitié des enseignants français signale un sentiment d'épuisement professionnel élevé. C'est le premier enseignement du « Baromètre du bien être au travail » réalisé pour la première fois par la Depp, division des études du ministère. Les enseignant.e.s de notre pays n'en peuvent plus. Mais cette fois-ci, c'est le ministère qui l'affirme et qui livre les détails de leur insatisfaction. Reste à savoir ce qu'il fera de cette situation.

Pour le moment, les enseignements de cette étude percutent les décisions du gouvernement.

**Insatisfaction professionnelle** - Le Baromètre du bien être au travail repose sur l'interrogation de 62 000 personnels de l'éducation nationale, ce qui lui donne une grande représentativité. Cependant ce Baromètre se garde bien d'interroger sur la politique ministérielle. Mais il confirme l'épuisement des enseignant.e.s. Selon la Depp, les personnels ressentent « une insatisfaction professionnelle inférieure à celle des Français en emploi. » À la question « dans quelle mesure votre métier est valorisé ? », les enseignant.e.s lui donnent une note de 2,4 sur 10. Cela confirme une précédente enquête de l'OCDE qui place la France à l'avant dernier rang de tous les pays de l'organisation pour cette question.

**Insatisfaction sur le salaire et la carrière** - À la question « êtes-vous satisfait de votre rémunération ? » les personnels donnent la note de 3,4 sur 10. 55% donnent une note inférieure à 3 alors que dans la population française seuls 7% des gens s'estiment mal payés et 30% plutôt mal payés.

« Diriez-vous que vos conditions de travail sont satisfaisantes ? » Les enseignant.e.s l'évaluent entre 4,7 et 5 entre 1er et 2e degré. Sur les perspectives de carrière on tombe à 3.

**Un haut niveau d'épuisement** - Les personnels signalent de manière générale un sentiment d'épuisement élevé à un niveau moyen de 6,8 sur 10. Les personnels exerçant dans les écoles expriment un sentiment d'épuisement à un niveau moyen plus élevé que dans le second degré (7,1 contre 6,6 sur 10), confirmant les résultats d'une enquête de 2018.

**Des résultats à contre courant des décisions annoncées** - Il sera difficile au ministère d'écarter les résultats très significatifs du Baromètre de la Depp, d'autant que le ministère lui-même a demandé aux personnels ce qu'il fallait améliorer.

En tête de liste, il y a les salaires : 57% des personnels déclarent que leur pouvoir d'achat fait partie des trois domaines prioritaires pour améliorer leur métier. Le second point c'est la charge de travail (43%) et enfin l'aménagement des fins de carrières. La seule façon d'être augmenté pour la majorité des enseignant.e.s, ce sera la proposition ministérielle d'accepter de nouvelles missions dans le cadre du « nouveau pacte ».

On mesure à quel point cette politique est décidée dans l'ignorance de ce que disent le terrain et même les études ministérielles. La crise d'attractivité du métier enseignant ne risque pas de cesser de sitôt.

**Budget 2023 de la Sécurité Sociale** - L'article 49.3 a été une nouvelle fois « dégainé » par la Première Ministre le 26 octobre suite à une nouvelle mascarade à l'Assemblée. Le HCFEA \* instance dans laquelle siège la FGR-FP, avait publié un avis le 24 octobre : « Seule une loi de programmation d'orientation et de financement, à l'horizon 2030 par exemple, serait de nature à donner la cohérence et l'ambition nécessaires au développement d'une politique de l'autonomie à la hauteur des besoins et des enjeux ». « L'absence d'une telle loi explique que nombre des membres du Conseil (dont la FGR-FP) ont voté contre le projet d'avis qui leur était soumis ou ont pris acte de l'avis proposé » indique le HCFEA.

\* HCFEA : Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge

## Suppression du timbre postal rouge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

L'été est connu pour apporter son lot de mauvaises nouvelles sur un plan social. L'été dernier n'a pas dérogé à cette habitude notamment pour le service postal.

Avec la décision de supprimer le timbre rouge pour les envois prioritaires, nous voilà confrontés à une restriction de service et pour plus cher. Selon la direction de la Poste, cette mesure est justifiée par une évolution des usages, notamment l'essor des messageries électroniques et paiements en ligne mais aussi par le bilan énergétique jugé lourd et, bien entendu, par un souci d'économie.

Une nouvelle formule hybride et dématérialisée sera mise en place : une lettre e.billet de 3 feuillets au maximum pourra être envoyée jusqu'à 20 h sur le site « La Poste.fr » ou depuis un bureau de poste. Le document sera imprimé, mis sous enveloppe et distribué le lendemain. Le coût de l'affranchissement sera de 1,49 € au lieu de 1,43 € aujourd'hui.

Une « lettre turquoise service + » distribuée à J+2 avec suivi pourra être utilisée mais avec un coût à partir de 2,95 € selon le poids.

Le timbre vert est maintenu mais sera distribué à J+3 et non plus J+2.



### Pourquoi faudrait-il faire simple quand on peut faire compliqué ?

De nombreuses questions se posent au-delà du surcoût pour l'utilisateur de la poste :

\* Comment s'effectuera le règlement de l'affranchissement ?

\* Comment sera assurée la confidentialité de l'envoi qui pourra comporter des informations éminemment personnelles et sensibles ?

\* Quel sera le sort des personnes âgées qui n'ont pas accès à l'informatique ou ont des difficultés à maîtriser l'outil ? La question est posée... mais on réfléchit paraît-il...

Quel bel exemple de mépris affiché pour l'utilisateur mis à contribution pour une prestation qui, au final, lui coûtera plus cher ! C'est une nouvelle régression alors que l'on ne cesse de dénoncer certains méfaits de la dématérialisation à marche forcée. Bien évidemment, nous ne mettons pas en cause nos camarades postiers. Nous nous insurgons contre cette mesure qui vient s'ajouter aux difficultés que nos compatriotes rencontrent au quotidien avec la perte de services publics sur les territoires.

### Libéralisation et mise en concurrence des services publics

À cet égard, nous ne pouvons que constater et déplorer les effets néfastes de la privatisation de ce secteur engagée depuis 1991 et jamais remise en cause par les gouvernements successifs.

Pourtant des pôles d'alerte et de résistance se sont multipliés ces dernières années dans les départements sans jamais réussir à sensibiliser une majorité de citoyen.ne.s sur la nécessaire sauvegarde et promotion du service public de la poste.

Pour régler la contradiction entre la volonté de faire des économies et l'obligation de couverture territoriale, la Poste transfère la charge sur les collectivités, en transformant des bureaux de plein droit en agences postales communales ou en relais postaux dans les commerces. La Poste appuie là où ça fait mal en dégradant fortement le service (changement d'horaires, fermetures inopinées, réduction de personnel) à la ville comme à la campagne.

La Poste, comme les autres services publics, ...victime d'une libéralisation accélérée.

## Tour de passe-passe sur le montant de nos pensions

C'est un fait : en se basant sur les chiffres officiels d'inflation et sur les maigres « rattrapages », nos pensions ont perdu plus de 7% depuis 2014. Pour tenter de masquer cette réalité, les tripatouilleurs en tout genre donnent le meilleur d'eux-mêmes... Qu'on en juge :

\* Nos pensions ont été augmentées de 1,1% en janvier 2022 au titre du rattrapage 2021 (inflation à 2,8% en 2021..., cherchez l'erreur).

\* Les grands entourloupeurs s'emparent de ces chiffres et décrètent que  $1,1\% + 4\% = 5,1\%$  et qu'avec une inflation à 5,8% nous n'avons vraiment pas de raisons de nous plaindre, qu'il y a plus malheureux que nous, etc...



Vérifions leur addition de façon concrète en prenant pour exemple une tranche de pension de 1 000 € mensuels :

\* Ces 1 000 € ont été portés à 1 011 € en janvier 2022 par l'augmentation de 1,1%, ce qui fait 6 066 € pour les six premiers mois ; depuis juillet ils sont devenus 1 051,44 € grâce aux +4%, soit 6 308,64 € pour les six derniers mois de l'année 2022.

\* Les 12 000 € perçus en 2021 (1 000 x 12) deviennent 12 374,64 € (6 066 + 6 308,64). Chacun peut vérifier que 374,64 € supplémentaires représentent une augmentation de ...3,1% et non de 5,1% comme l'affirme en particulier le ministre de l'économie et des finances.

Ce tour de passe-passe qui consiste à confondre les années, à additionner ce qui ne s'additionne pas, a pour but de tromper l'opinion publique pour créer une division et stigmatiser les retraité.e.s en les présentant, encore une fois, comme des privilégié.e.s.

